

LE PORTE  
**VOIX**



PRÉFACE DE BORIS CYRULNIK

# VOUS ÊTES NAÏVE MADAME LE JUGE

PRISON, DÉLINQUANCE, RÉCIDIVE... CES MOTS QUI FONT PEUR

**ISABELLE ROME**





« VOUS ÊTES NAÏVE,  
MADAME LE JUGE »



ISABELLE ROME

« VOUS ÊTES NAÏVE,  
MADAME LE JUGE »

Prison, délinquance, récidive...  
ces mots qui font peur

*Préface de Boris Cyrulnik*

Enrick · B ·  
— ÉDITIONS —

© Éditions du Moment, 2012  
© Enrick B. Éditions, 2018, Paris

[www.enrickb-editions.com](http://www.enrickb-editions.com)

ISBN : 978-2-35644-321-2

Conception couverture : Marie Dortier  
Réalisation couverture : Comandgo  
Crédit photo : Charlotte Schousboe

Tous droits réservés

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

*À Anne-Sophie, ma fille.*

*À Jacques, mon frère,  
en souvenir de notre papa qui nous a tant transmis.*





*Nul ne peut être arbitrairement détenu.  
L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté  
individuelle, assure le respect de ce principe  
dans les conditions prévues par la loi.*

Article 66 de la Constitution  
du 4 octobre 1958.



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <i>Préface</i> de Boris Cyrulnik.....   | 15 |
| <i>Avant-propos</i> .....               | 19 |
| <i>Prologue</i> . Soif de justice ..... | 23 |

Lyon, 1987-1993

### JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES

|  |    |
|--|----|
| I. Le pari de la réinsertion.....                              | 35 |
| II. Gaston, l'homme abandonné .....                            | 39 |
| III. Momo, la balle perdue.....                                | 45 |
| IV. Hervé, un troublant face-à-face.....                       | 51 |
| V. Brahim, en quête d'un regard.....                           | 57 |
| VI. Un monsieur très correct .....                             | 63 |
| VII. Jérôme, alcool, délinquance<br>et barbituriques.....      | 69 |
| VIII. Manuella, qui aime le bon pain<br>et un bel Italien..... | 75 |
| IX. Éric, irrécupérable, le braqueur ? .....                   | 79 |
| X. Khaled, lycéen modèle,<br>ennemi public numéro un.....      | 85 |
| XI. Abdel, <i>L'Écrou</i> et la culture .....                  | 91 |
| XII. Maurice et « la puce » .....                              | 97 |

Lyon, 1993-1995  
JUGE PÉNAL

|  |     |
|--|-----|
| XIII. Neutralité et impartialité ..... | 107 |
| XIV. Christine, la rage de vivre ..... | 115 |

Lyon, 1996-1998, Amiens, 2003-2006  
JUGE D'INSTRUCTION

|  |     |
|--|-----|
| XV. Traquer la vérité .....                          | 123 |
| XVI. Laetitia, ou le poids de la honte .....         | 131 |
| XVII. Chloé, une histoire d'adolescence .....        | 137 |
| XVIII. Sylvie, une liberté en question .....         | 145 |
| XIX. Marie-Claude, une souffrance<br>conjugale ..... | 151 |
| XX. Joanna, le déni mortel .....                     | 159 |
| XXI. Rémi, des larmes insupportables .....           | 165 |
| XXII. Robert et l'erreur judiciaire .....            | 169 |
| XXIII. Marie, proviseur, mon amie .....              | 175 |

Pontoise, 2007-2011  
JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION

|   |     |
|---|-----|
| XXIV. Mission impossible ? .....          | 187 |
| XXV. Théo, Lisa et les autres .....       | 193 |
| XXVI. Ils sont vingt, ils sont cent ..... | 205 |
| <i>Épilogue</i> .....                     | 209 |
| <i>Mot de l'auteur</i> .....              | 219 |
| <i>Glossaire</i> .....                    | 221 |

## AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

Les prénoms qui identifient les personnes citées dans cet ouvrage ont été changés afin de préserver leur anonymat. Ne sont mentionnées sous leur patronyme que les personnalités connues du public.



## PRÉFACE

*Être juge, ça donne une curieuse et passionnante expérience de la vie. À la fin d'une carrière, on a probablement entrevu, cherché à comprendre et jugé les aventures les plus difficiles.*

*Comment endurer le suicide de celui qui vient d'être libéré et n'a pas supporté sa propre liberté ?*

*Comment entendre la femme qui a eu quatre enfants avec son propre père et qui accuse la juge d'avoir brisé sa famille en condamnant le « papy » qu'adorent les petits ?*

*Comment encourager la femme violée qui souvent a honte de porter plainte ?*

*Jamais vous ne pourriez imaginer les situations invraisemblables et pourtant vraies qu'un juge doit soumettre à la loi.*

*Isabelle Rome a toujours eu le goût de l'engagement. Peut-être a-t-elle acquis cela auprès de son père, un noble instituteur qu'elle admirait. Elle n'a pas eu à se venger de son enfance, elle, parce que, bien entourée, très travailleuse, elle est devenue juge à vingt-trois ans !*



*En fait, Isabelle, attendrie par les cabossés de l'existence, voudrait témoigner pour eux et les aider. Pourquoi, se demande-t-elle, tant d'illettrés parmi les condamnés, tant de difficultés dans leur développement affectif et mental, tant de souffrance dans leur enfance ? Il faut certainement une prévention sociale avant d'envisager la punition des agresseurs ? Le juge s'étonne du mystère de ces femmes affolées d'amour pour un délinquant ou un alcoolique. Un homme rangé, serait-il pour elles une eau tiède engourdissante ? Est-ce la même émotion qui pousse des braqueurs à récidiver ? Le stress est souvent pour eux une drogue euphorisante dont ils deviennent parfois dépendants. C'est peut-être ce que ressent Khaled, le bon élève qui soudain découvre l'exaltation du terrorisme.*

*Je me suis demandé pourquoi Isabelle Rome avait éprouvé le désir de nous faire partager son expérience de juge. Bien sûr, c'est un document extraordinaire qui permet de décrire un aspect de la condition humaine. Ça permet de témoigner, mais aussi de sublimer.*

*Il y a beaucoup d'études sur la dépression professionnelle liée à l'épuisement des soignants. Les métiers d'aide sont douloureux. On rentre souvent chez soi entamé par ce qu'on a essayé de régler pendant la journée. Les juges sont faits de la même étoffe que nous, ils sont sensibles, émotifs et parfois fatigués. Quels sont leurs sentiments quand ils doivent juger une mère qui a tué son enfant, du même âge que le leur ? En médecine, on sait que les praticiens qui se protègent derrière la technicité – excès de médicaments, examens inutiles ou refuge dans les dossiers administratifs – souffrent moins de dépression que ceux qui s'engagent auprès de leurs patients. Est-ce*

*le même phénomène pour les juges, les éducateurs ou les visiteurs de prison désirant aider ces blessés d'une existence qui les a menés en prison ?*

*Isabelle Rome nous pose tous ces problèmes avec un style clair et une grande chaleur humaine.*

**Boris CYRULNIK**



## AVANT-PROPOS

*L'amour de la démocratie est celui de l'égalité.*

MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*

Impossible pour moi de présenter la seconde édition de *Vous êtes naïve, Mme le Juge*, sans me référer, une nouvelle fois, à ce philosophe qui m'a amenée, avec Jean-Jacques Rousseau, au métier de magistrat que j'aime toujours aussi passionnément, après trente ans...

La découverte du *Contrat social* m'a fait comprendre le droit, celle de *De l'esprit des lois* m'a donné l'envie d'être juge.

Une magistrate ou un magistrat restera toujours, à mes yeux, un acteur du contrat social, au service d'une loi conçue pour être l'expression de la volonté générale. La loi est aussi cet outil qui rend possible la vie en société. Dans une démocratie comme la nôtre, elle doit faire une large part à l'égalité.

Mme la ministre de la Justice vient de me nommer haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes. Elle m'a confié la mission de mettre en

œuvre et de coordonner toutes les actions en ce sens. C'est avec détermination que je m'engage dans cette nouvelle tâche et que je m'efforcerai de faire vivre ce concept d'égalité de manière plus effective.

Depuis 2012, date de la première édition de cet ouvrage, la France a été atteinte dans sa chair par le souffle noir des attentats terroristes. Des barbares ont aveuglément tué des dizaines de ses filles et de ses fils. Ils ont voulu faire vaciller la liberté, l'égalité, la fraternité. Ils ont tenté de déstabiliser notre République pour la faire reculer sur ses propres fondements que sont les grands principes de l'État de droit. Certains responsables politiques, prompts à céder, n'auraient pas hésité à les brader définitivement, trouvant justification dans les circonstances d'une exceptionnelle gravité. Les gouvernements successivement en place ne les ont pas suivis. Face à la menace, ils ont néanmoins décrété un état d'urgence temporaire, conformément aux exigences constitutionnelles. Celui-ci a été maintenu plusieurs mois, il a expiré à ce jour. Plusieurs lois visant à améliorer la sécurité ont aussi été votées. Restreignant les libertés individuelles, elles ne sauraient cependant être considérées, à mon avis, comme remettant en cause les fondamentaux de notre République. Aucun gouvernant ne s'est, jusque-là, autorisé à passer outre le contrôle du Conseil constitutionnel ou même à réviser la Constitution afin d'avoir les mains libres pour mettre en œuvre une répression arbitraire et liberticide.

Mais la vigilance reste de mise. Les discours de haine et de rejet de l'autre n'ont, en effet, pas disparu. Véritables antiennes, ils expriment tous la

volonté de démolir à coups de marteau-piqueur le socle de notre État de droit. Ils veulent en extirper la notion de liberté. Ils rejettent celle d'égalité comme s'il s'agissait d'un accessoire inutile. Sans hésitation, leurs auteurs sacrifient la fraternité pour lui préférer le repli sur soi. Loin de s'éteindre, ces discours amers viennent hélas de s'imposer chez plusieurs de nos voisins européens et ont amené au pouvoir des dirigeants peu scrupuleux qui bâtissent leur popularité sur le rejet de l'autre. À celui-ci s'ajoute une défiance des institutions, qu'ils accusent de freiner leur action par une attitude irresponsable ou laxiste.

Au moment où j'écris ces lignes, les cendres de Simone Veil sont transférées au Panthéon. Dans le discours qu'il a prononcé en son hommage, j'ai entendu le chef de l'État dire qu'« elle croyait en ce destin qu'on appelle nation ».

Une nation se construit toujours sur une communauté de destin. Jamais sur des clivages ou sur des scissions. Jamais sur des haines. Sinon, elle se délite.

C'est pourquoi nous devons, plus que jamais, défendre notre État de droit et tous les grands principes qui le fondent. Mon père, instituteur, me les a inculqués dès le plus jeune âge. Il est parti aujourd'hui. Mais les valeurs qu'il m'a transmises me sont restées chevillées au corps.



*Prologue*

SOIF DE JUSTICE

1987. Lyon.

J'ai vingt-trois ans.

On dit alors que je ressemble à Karen Cheryl.

J'aime le ski, la planche à la voile et le tennis. Véronique Sanson, Michel Berger. Chopin et ses préludes.

Mais aussi Jean-Jacques Rousseau, le promeneur solitaire, l'inventeur du « contrat social ».

Et je réalise ce matin, alors que je presse la dixième sonnette en dix minutes, que c'est bien sans doute la « *faute à Rousseau* » si je me trouve là, aujourd'hui, dans cette prison, le nez pointé entre les grilles de la grosse porte du bâtiment H. Impatiente, agacée par la lenteur et la lourdeur qui « plombent » ces lieux, impassible sous les regards moqueurs ou méfiants de certains surveillants que ma jeunesse paraît déranger. Soucieuse d'aller rencontrer en à peine trois heures les quinze détenus qui m'ont demandé audience.

Mais fière d'être enfin juge, d'avoir choisi la magistrature. Telle est ma vocation, je pense. Suscitée dès



mon plus jeune âge par l'apprentissage du partage. Directeur de l'école dans un petit village de la Bresse, mon père se levait chaque matin avant 6 heures pour remplir les poêles, corriger les cahiers et préparer les leçons. Dès que je l'entendais dans l'escalier, je descendais le rejoindre au fond de la salle de classe et m'asseyais à une table d'écolier. Je restais là sans bouger jusqu'au réveil de ma mère vers 8 heures. C'était un moment de douceur. De calme. J'étais tout près de mon père. Nous ne nous parlions pas. Il était là, écrivait des mots, traçait des lignes sur le grand tableau noir. Je regardais, lisais tout. Et je découvrais ainsi chaque matin la phrase qu'il inscrivait comme une formule d'accueil pour ses élèves. Il l'empruntait souvent à Alain, Victor Hugo ou Jules Vallès. Parfois, c'était lui qui l'inventait. Cette phrase était à la fois un enseignement moral et une incitation à la réflexion. Je crois que le mot « *tolérance* » est celui que mon père a le plus souvent cité. Il répétait également la formule « *respect des autres* ».

Voilà comment j'ai appris à rechercher toujours ce qui peut contribuer à mieux vivre ensemble, au-delà des différences, et à travailler à une résolution pacifique des conflits. La lecture à l'université des œuvres de Rousseau et de Montesquieu m'a ensuite révélé le sens et l'importance de la loi au sein de la société. J'ai acquis la conviction que je devais être magistrat. Dire le droit, c'est travailler au respect du contrat qui nous lie les uns et les autres, servir ce pacte essentiel qui nous protège de l'agression que constituent toutes les violences. Nous rendons la justice au nom du peuple français, en application

de lois votées par les représentants qu'il s'est choisis. N'est-ce pas une noble fonction démocratique ?

En ce matin de janvier 1987, je suis donc fière d'être ce juge de l'application des peines, un JAP, chargé de garantir les libertés au sein des prisons de notre pays. Un juge qui a pour mission de considérer chaque détenu comme un individu et d'aménager sa peine pour l'aider à se réinsérer dans la société.

Ce qui ne m'empêche pas d'être déjà attristée que ma fonction soit si souvent suspectée de « démolir » les décisions longuement élaborées par les tribunaux correctionnels ou les cours d'assises, et de favoriser une « érosion » des peines. C'est un juge qui « inquiète », alors que le procureur<sup>1</sup> « rassure », ainsi que me l'a expliqué un directeur de maison d'arrêt lorsque j'étais auditrice de justice. Voilà donc un juge qui relâcherait de manière inconsidérée de dangereux criminels ?

Jeune femme à qui la vie a plutôt souri, je découvre la réalité quotidienne de la prison et la surpopulation carcérale. À Lyon, en 1987 : quatre détenus dans une cellule de dix mètres carrés. Lits superposés. Matelas à même le sol. Une écœurante cuvette de toilettes à l'entrée. Un lavabo ébréché et encrassé.

Promiscuité insupportable. Manque d'hygiène. Tension inévitable. Face à cette situation, le directeur régional de l'administration pénitentiaire et le procureur général près la cour d'appel\* nous incitent même, en un torride été, à attribuer de manière

1. Les termes marqués d'un astérisque sont expliqués dans le glossaire à la fin de l'ouvrage.

anticipée des réductions de peine aux détenus afin de libérer de l'espace. Comment ne pas comprendre cette mesure dictée par un impératif évident de sécurité et de salubrité publiques ? C'est en prison que l'on trouve le plus grand nombre de personnes illettrées et sans diplôme. La prison, lieu de toutes les souffrances... De toutes les propagations : la tuberculose sévit dix fois plus qu'à l'extérieur, le virus HIV et les hépatites C touchent particulièrement les détenus... De toutes les dépendances : dans les prisons d'Europe, selon les estimations, au moins 75 % des personnes incarcérées avaient un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme au moment de leur arrestation... De tous les troubles : près de la moitié des détenus ont besoin d'un suivi psychologique ou psychiatrique, alors que, la plupart du temps, aucune permanence de soins n'est assurée – sur les 188 établissements existants, seuls 26 d'entre eux sont dotés d'un service médico-psychologique... De la mort aussi : les suicides sont de plus en plus nombreux dans les prisons françaises. Plus de cent en 2015.

La population carcérale n'a pourtant cessé de croître tout au long de ces dernières années. Les établissements pénitentiaires ont aujourd'hui un taux d'occupation de 116 %<sup>2</sup>. En mars 2012, 66 000 personnes<sup>3</sup> sont détenues alors que les prisons ne

2. En juin 2018, ce taux est de 118 % (statistiques trimestrielles de la population prise en charge en milieu fermé, ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire).

3. Elles sont 82 000 en juin 2018, pour un nombre de places qui s'élève à 59 871. On compte 1 409 matelas posés au sol.

disposent que de 58 000 places. Cette inflation n'est pas liée à l'état de la délinquance. Si les prisons se remplissent, ce n'est pas parce que la criminalité augmente. Depuis trente ans, cette dernière demeure, en effet, stable, oscillant autour de 60 pour 1 000 habitants.

Qui ignore pourtant que la prison peut être l'école du crime ? Plusieurs études<sup>4</sup> démontrent que 63 % des détenus risquent d'être de nouveau condamnés dans les cinq années suivant leur sortie de prison, lorsqu'ils ont effectué leur peine dans son intégralité. En revanche, ils ne sont que 39 % parmi ceux qui ont bénéficié d'une libération anticipée, sous la forme d'une libération conditionnelle. Cet aménagement qui peut intervenir à mi-peine, ou aux deux tiers en cas de récidive légale, peut être prononcé par le juge ou le tribunal de l'application des peines, lorsque le détenu justifie de garanties de réinsertion, comme un projet de travail ou de formation, un hébergement stable, une vie de famille, la mise en place d'un suivi psychologique à l'extérieur, des efforts d'indemnisation en faveur de la victime. Il implique un contrôle du juge de l'application des peines et du Spip – service pénitentiaire d'insertion et de probation – pendant toute la durée de la peine restant à effectuer, et soumet le condamné à certaines obligations, notamment se soigner, travailler ou indemniser la victime. Si une seule de ces obligations n'est pas respectée, la libération conditionnelle est révoquée. Le condamné doit alors retourner en prison pour y purger le reliquat de sa peine.

4. Kensey et Tournier, 2005 ; Kensey et Benaouda, 2011.

Ce constat met en évidence aussi la nécessité d'un solide travail éducatif. Entre les murs d'abord, pour maintenir un lien social et préparer la sortie, puis à l'extérieur, dans le cadre du contrôle imposé au condamné et dans l'accompagnement pour sa réinsertion.

Pourtant, l'effectif des personnels sociaux pénitentiaires demeure bien faible : 5 000 agents des services d'insertion et de probation doivent se répartir la prise en charge des 170 000 personnes suivies en milieu ouvert et des 82 000 personnes sous écrou<sup>5</sup> !

Chercher d'emblée à établir la faute de ces travailleurs sociaux, incriminer le laxisme des juges, comme s'empressent de le faire certains responsables politiques lorsque de malheureux faits divers impliquent des récidivistes, paraît donc trop simple.

Trop aisé également de faire voter des lois d'urgence au Parlement, en réaction à un émouvant fait divers ! Il est moins spectaculaire, en effet, d'affecter des femmes et des hommes pour suivre les adultes placés en libération conditionnelle ou sous contrôle judiciaire, ou encore condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve. Il est tout aussi peu médiatique d'en prévoir pour accompagner des enfants sur le plan social et pénal... Il faut parfois plusieurs mois avant qu'un éducateur ne soit désigné pour ce travail !

Après douze années passées à travailler pour la réinsertion comme juge de l'application des peines, dans l'ombre des prisons mais aussi au cœur de la

5. Chiffres de juin 2018.

cité, à traiter de la délinquance la plus diverse et de la criminalité la plus grave, à découvrir aussi les visages de condamnés, parfois à de très lourdes peines, j'ai voulu réfléchir à la prévention et répondre à une question concrète : comment éviter la chute puis la rechute ? J'ai repris ainsi mes tout premiers pas dans la magistrature. Je m'étais impliquée dans des associations d'aide aux toxicomanes et de réinsertion. Avec des collègues et d'autres professionnels, nous avons monté à Vaulx-en-Velin une action intitulée Objectif Citoyen, proposant aux lycéens, aux jeunes adultes et à leurs familles une sensibilisation à la loi.

J'ai donc choisi de quitter les tribunaux en 1999 et de passer deux années à la Délégation interministérielle à la ville. J'y ai découvert les dispositifs dits de « la politique de la ville », les organes de décision, mais aussi les enjeux de pouvoir entre État et collectivités territoriales, Police et Justice, éducation et travail social, secteur institutionnel et associations... Autant de forces parfois contraires, autant de freins affectant la mise en œuvre concrète et rapide de mesures censées s'adapter à des lieux et des publics multiples. Voici ce que j'ai compris : même si les systèmes sont cohérents, voire perfectionnés, ils ne peuvent reposer que sur les personnes, sur leurs capacités à échanger, à œuvrer ensemble. Sans volonté partagée, les moules proposés restent vides. J'ai constaté que dans chaque ville, dans chaque département, dans chaque région, exercent des femmes et des hommes de grande compétence, pleins d'énergie et d'enthousiasme... Il faut seulement réussir à les faire se rencontrer. C'est possible. De nombreuses actions développées localement le

prouvent. De ces initiatives dépend la qualité de la vie quotidienne de dizaines, de centaines d'enfants et de familles.

J'ai ensuite été plongée, comme conseillère technique de la ministre de la Justice Marylise Lebranchu, au cœur de l'élaboration des lois et du fonctionnement de l'État. Un tourbillon de mots... notes à rédiger dans l'heure pour les séances de questions à l'Assemblée nationale et au Sénat... éléments de langage à préparer en vue d'une émission de radio à laquelle la ministre est invitée... circulaires à reformuler et nombreux discours à écrire. J'ai adoré cet exercice : trouver une introduction pertinente... permettre au ministre de s'approprier l'ensemble des termes... conclure en ouvrant sur des perspectives qui suscitent les applaudissements. Passionnant !

Mais dans ce tourbillon, si les mots restent parfois gravés dans des lois, bien souvent ils s'envolent, au gré de l'actualité ou de la dernière idée politique. Responsable de la prise en charge des mineurs, combien de fiches n'ai-je pas élaborées au sujet de la modification de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante ou du retrait des allocations familiales aux parents « défailants » ! Combien de réunions interministérielles stériles, de projets de lois mort-nés, de lois inappliquées !

J'ai donc mesuré l'illusion du pouvoir, ses capacités à changer et à améliorer la vie, et ses vanités. Les hautes sphères et les ors de la République ne valaient pas pour moi le contact direct avec la cité et le face-à-face avec les justiciables. J'ai voulu revoir leurs visages. Ce sont les individus qui me portent,

qui me font avancer dans l'exercice de ce métier que j'aime tant, comme dans ma vie. En 2003, j'ai retrouvé les tribunaux, comme juge d'instruction, juge aux affaires familiales, puis juge des libertés et de la détention.

Tous les jours, s'incarnent devant moi la douleur, la souffrance, le courage, l'espoir. Des visages s'imposent à moi, qui se croisent, s'évanouissent et réapparaissent. Ce sont eux qui s'inscrivent dans ma mémoire comme une galerie de portraits, fondatrice de la personne que je suis devenue. Ce sont eux qui secouent le confort des habitudes, comme un rappel à l'ordre face à la tentation de l'indifférence, comme une sommation. Ces visages d'hommes et de femmes condamnés, prévenus, mis en examen ou accusés, que j'ai observés au fil des années, en tant que juge pénal aux assises ou en correctionnelle, juge d'instruction\* ou juge des libertés et de la détention. Ces visages de femmes, de jeunes filles, d'enfants, victimes bien souvent. Ceux aussi de certains êtres exceptionnels, « passeurs » de justice et de vérité.

C'est cette idée de la justice que je défends, à laquelle je veux redonner de l'humanité, même si ma pratique suscite ironie ou sarcasmes. Je n'ai aucun goût pour la polémique ni pour le sensationnel. Ce sont donc des portraits que je propose ici, le récit de rencontres souvent douloureuses, parfois cruelles, toujours passionnantes et quelquefois rayonnantes. Pour témoigner de l'acte de juger.





Lyon, 1987-1993

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES



# I

## LE PARI DE LA RÉINSERTION

Deux immenses bâtisses se dressent, juste à côté de la gare de Perrache. Leurs façades sont noircies d'un siècle de monoxyde de carbone, de poussière, d'attente et de tristesse. Elles forment la maison d'arrêt de Lyon, établissement censé n'accueillir que des personnes en attente d'être jugées. Dans les faits, à l'aube des années quatre-vingt-dix, 1 200 détenus y sont incarcérés. La moitié d'entre eux sont déjà condamnés et purgent des peines parfois longues.

Pendant six années, je m'y suis rendue une ou deux fois par semaine, comme juge de l'application des peines.

Je suis très souvent accompagnée de mon collègue Jean-Claude. Nous avons été nommés en même temps. Âgé d'une quarantaine d'années, ancien notaire en Haute-Loire, issu d'une famille d'hommes de loi, il vient d'intégrer la magistrature. Blazer marine et pantalon de flanelle, *Le Figaro* et le *Herald Tribune* sous le bras, enveloppé dès le matin d'un doux halo d'Amsterdamer échappé de sa pipe, il a le flegme londonien et l'humour grinçant de ceux qui préfèrent « avoir à en rire plutôt que d'en pleurer »...

Notre duo est surprenant ! Il sait rassurer le personnel pénitentiaire, surveillants et directeurs. Il est moins à l'aise avec les travailleurs sociaux, qu'il souhaiterait plus fermes dans leurs avis. J'étonne un peu les premiers par ma fougue et ma spontanéité mais gagne immédiatement la confiance des seconds.

Forts de notre complémentarité, nous décidons de ne nous déplacer et de n'intervenir que par deux lors des réunions au sein de l'établissement. Nous prenons le métro ensemble pour nous rendre à la prison. Au retour, nous marchons jusqu'au bureau. La rue Victor-Hugo, animée et commerçante, est notre sas de décompression après l'enfermement et la tension.

Discussions sérieuses, opinions partagées, fous rires... Nous retrouvons nos trois collègues, avec lesquels nous formons une équipe soudée et fraternelle, ainsi que l'ensemble des agents de probation, éducateurs et assistantes sociales de l'administration pénitentiaire, chargés du suivi des personnes dites « sous main de justice ». Avec joie. Extraordinaire chance que de pouvoir échanger dans un tel climat de confiance pour la jeune juge inexpérimentée que je suis ! C'est la période des apprentissages. Le contact quotidien avec la marge et la souffrance me fait découvrir brutalement la misère sous toutes ses formes, comme l'âme humaine en ses plus tortueux méandres. La réalité du monde se présente à moi avec toutes ses aspérités. Hors des codes, de la doctrine et de la jurisprudence.

La psychiatrie me passionne. L'école de médecine légale de Lyon est une référence en la matière.

Les praticiens que je rencontre sont reconnus pour leur compétence et leur humanisme. J'ai soif de savoir, de comprendre. Les rencontres pluridisciplinaires avec des soignants et des travailleurs sociaux aiguisent ma réflexion.

Je deviens adulte à une vitesse qui s'accélère. Je deviens mère. D'une petite fille qui me fixe de ses immenses yeux noirs ! Et je deviens pleinement et définitivement juge.